



SuisseEnergie  
pour les communes

Région-  
Énergie

# Coopération intercommunale dans les Régions-Énergie

## Guide pour les communes et les régions



Le présent guide aborde tour à tour les avantages d'une collaboration intercommunale, le processus de développement d'une Région-Énergie, les différentes structures organisationnelles et les possibilités de financement, non sans présenter aussi quelques exemples.

Il doit permettre aux Régions-Énergie, existantes ou nouvelles, de créer des structures organisationnelles adaptées aux situations et aux besoins régionaux spécifiques. Les exemples de différentes Régions-Énergie permettent quant à eux aux acteurs régionaux de mieux comprendre la structure et le financement de ces Régions-Énergie.

En fin de document, le guide indique encore comment les Régions-Énergie peuvent profiter du programme de soutien SuisseEnergie pour les communes. Pour ce faire, les Régions-Énergie ont besoin d'une structure organisationnelle qui fonctionne et qui soit ancrée dans le tissu institutionnel.

# Table des matières

<b>Caractéristiques d'une Région-Énergie</b>	<b>4</b>
<b>Devenir une Région-Énergie</b>	<b>6</b>
<b>Structures organisationnelles possibles</b>	<b>7</b>
<b>Financement</b>	<b>9</b>
<b>Modèles de financement possibles</b>	<b>10</b>
<b>Exemples de Régions-Énergie</b>	<b>11</b>
Canton d'Obwald	12
Energietal Toggenburg	14
Biosphère UNESCO de l'Entlebuch	16
Agglomération Delémont	18
Bellinzone	20
<b>FAQ</b>	<b>22</b>
<b>Avantages d'une Région-Énergie</b>	<b>24</b>
<b>Programme de soutien Région-Énergie</b>	<b>25</b>
<b>Planification et mise en œuvre de projets</b>	<b>26</b>
<b>Informations complémentaires</b>	<b>29</b>

# Caractéristiques d'une Région-Énergie

Les Régions-Énergie se caractérisent par une collaboration intercommunale et se situent structurellement entre les communes et le canton. Cet ancrage régional constitue un levier d'action important dans la promotion de l'efficacité énergétique et dans l'utilisation des énergies renouvelables.

## Les potentiels

Une collaboration intercommunale organisée de plusieurs communes avec leurs habitants, entreprises et organisations génère pour toutes les parties impliquées une valeur ajoutée dans la mise en œuvre de projets dans le domaine énergétique et environnemental. Une Région-Énergie permet d'exploiter des ressources communes et de dégager des synergies. Une coopération permet souvent de mettre en œuvre des mesures de façon plus facile, plus efficace, y compris sur le plan des coûts. Cela réduit les besoins d'énergie au niveau local et régional. De plus, l'encouragement des énergies renouvelables et locales accroît l'autosuffisance énergétique. De ce fait, une région est moins tributaire de l'énergie fossile provenant de l'étranger. En investissant dans des technologies et des services régionaux d'avenir dans le domaine de l'énergie, la Région-Énergie maintient des entreprises locales et de la main-d'œuvre qualifiée locale. La Région-Énergie peut ainsi optimiser son positionnement sur le marché en se dotant en prime d'un avantage en termes de développement économique. En bref, **l'union fait la force !**



## Les enjeux

Il est complexe de fédérer des communes au sein d'une Région-Énergie à long terme et d'obtenir leur engagement dans ce sens. Le financement des activités de l'organisme responsable représente également un défi. Les régions ne peuvent agir qu'à condition de disposer de certaines compétences. Mais le transfert de compétences de la commune à la région requiert des structures claires et un contrôle transparent. À cette condition seulement, la région peut agir en toute autonomie et mettre en œuvre les mesures de façon rapide et efficace. De plus, la coopération doit garantir que toutes les communes participantes, quels que soient leurs besoins et niveaux de développement respectifs, profitent de la collaboration au sein de la Région-Énergie.

### Les facteurs de succès

Les facteurs suivants ont un impact positif sur le lancement et l'évolution d'une Région-Énergie :

#### Une collaboration organisée

Les communes s'engagent à collaborer et définissent de manière formelle le mode de fonctionnement ainsi que la structure de leur Région-Énergie. Dans la mesure du possible, la Région-Énergie se base sur une coopération préexistante des communes, éventuellement dans un domaine autre que l'énergie (p. ex. organisme de planification, association à but précis ou parc naturel). Les communes doivent tenir compte des structures existantes lorsqu'elles déterminent le périmètre de la Région-Énergie. Les communes partagent la même vision du futur énergétique de leur région ainsi que des objectifs communs et les consignent (p. ex. dans une lettre d'intention).

#### Des ressources suffisantes

Pour une collaboration fructueuse, les communes ont besoin d'un certain niveau de pilotage ainsi que de ressources humaines et financières suffisantes. Idéalement, les communes confient la direction de projet à une personne clé chargée d'amorcer la collaboration et les projets et d'entraîner d'autres personnes dans la dynamique.

#### Des échanges et une mise en réseau

Des échanges réguliers et une gestion ciblée des connaissances au sein de la Région-Énergie, mais aussi en concertation avec d'autres Régions-Énergie, favorisent la collaboration. Les communes utilisent dans cette optique des réseaux d'information et de communication pour exploiter et développer les connaissances disponibles. L'Office fédéral de l'énergie offre une plateforme d'échange idéale avec ses échanges d'expériences annuels (ERFA), qui sont ouverts à l'ensemble des Régions-Énergie.

### Champs d'action d'une Région-Énergie

Pour accroître l'efficacité énergétique et encourager le recours aux énergies renouvelables, il est possible d'adopter certaines mesures dans différents champs d'action :

- Dans le domaine du **développement et de l'organisation du territoire**, il est possible de coordonner à l'échelon intercommunal des mesures énergétiques portant sur la réglementation des constructions, les plans de zone et les plans directeurs d'agglomération.
- Dans le domaine des **bâtiments et équipements communaux**, des normes applicables aux bâtiments et des stratégies de rénovation peuvent être élaborées en commun.
- Dans le domaine de **l'approvisionnement en énergie et de l'élimination des déchets**, les communes peuvent par exemple organiser sur le plan intercommunal l'évacuation des eaux et l'approvisionnement de l'agglomération en électricité d'origine renouvelable.
- Dans le domaine de la **mobilité**, d'importantes mesures peuvent être réalisées comme la coordination des pistes cyclables ou des bornes de recharge électrique.
- Dans le domaine **de l'organisation interne**, des directives d'achat communes ou des concours régionaux d'économies d'énergie sont envisageables.
- Dans le domaine de la **communication et de la coopération**, il est par exemple possible d'organiser des campagnes communes, d'offrir des conseils en énergie au niveau régional et d'y intégrer les entreprises régionales.

# Devenir une Région-Énergie

L'initiative visant à mettre en place des Régions-Énergie trouve souvent son origine chez des acteurs faisant preuve d'esprit d'innovation. Les régions intéressées reçoivent dès les premières phases de développement et de déploiement un soutien de la part de l'antenne Région-Énergie.

Les quatre étapes:

1

Il faut dans un premier temps manifester son **envie** et son **intérêt** à établir une collaboration intercommunale sur le plan énergétique. Une commune, des représentants communaux, des associations, des entreprises voire des particuliers peuvent par exemple être à l'origine de telles initiatives.

Une fois le projet initié, il s'agit de déterminer **la zone géographique concernée ainsi que les participants à intégrer** au sein de la Région-Énergie. Dans l'idéal, on s'oriente vers des organismes ou des coopérations qui existent déjà au niveau régional.

2

Une collaboration fructueuse devra se baser sur **une vision conjointe et des objectifs** des communes participantes quant au futur énergétique de la région. En ce sens, procéder à une analyse de la situation actuelle et du potentiel énergétique disponible s'avère utile. Pour lancer la collaboration, les premiers projets phares permettent de poser les bases sur lesquels des mesures concrètes seront mises en œuvre en commun.

Afin de pérenniser la Région-Énergie sur le long terme, il convient enfin d'en **définir la structure**. Pour ce faire, les communes doivent être soumises à certaines obligations et la collaboration doit être institutionnalisée. L'engagement des communes en faveur d'une collaboration et d'une coopération actives est nécessaire.

3

4

---

Vous trouverez davantage d'informations sur les facteurs de réussite pour la mise en place d'une Région-Energie ici : [local-energy.swiss/fr/programme/energie-region/energie-region-werden](https://local-energy.swiss/fr/programme/energie-region/energie-region-werden)

# Structures organisationnelles possibles

Différentes structures se prêtent à la mise en place d'une collaboration institutionnalisée. L'organisation la plus appropriée dépend en premier lieu de la situation des organisations préexistantes, des objectifs de la Région-Énergie et du but de l'organisme responsable.

## Exploiter des synergies

Les **personnes clés** donnent un visage aux Régions-Énergie et contribuent largement à les façonner. Dans les Régions-Énergie rurales aux structures peu développées en particulier, les personnes clés jouent un rôle moteur essentiel et assument souvent plusieurs fonctions au sein de divers organismes responsables, p. ex. au niveau stratégique. Cela évite tout un travail de coordination et de communication inutile, mais accroît parallèlement le risque de concentration du pouvoir et de conflits d'intérêts. Il est donc primordial de gérer les différents rôles en connaissance de cause.

## Favoriser l'acceptation

L'**implication d'acteurs régionaux** favorise l'acceptation de la Région-Énergie et accroît sa notoriété. Par ailleurs, plus les acteurs sont divers, mieux c'est : les acteurs politiques donnent une certaine marge de manœuvre à la Région-Énergie et ancrent la coopération au sein des communes. Les fournisseurs d'énergie régionaux apportent les connaissances spécialisées nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets techniques. Enfin, la participation du public favorise l'identification de la population avec la Région-Énergie.

## Formes de collaboration

Les divers types d'organismes responsables servent différents buts et se complètent de ce fait mutuellement. Les organismes responsables accompagnent les Régions-Énergie et sont appropriés pour relever les défis de la collaboration intercommunale. Un seul organisme peut toutefois aussi effectuer les tâches et réaliser les objectifs d'une Région-Énergie. Le tableau de la page 8 présente une vue d'ensemble des diverses formes d'organisation.

## Vue d'ensemble des formes d'organisation

Forme d'organisation	Association, Communauté d'intérêt (CI), Parc naturel	Société anonyme (SA), Coopérative	Syndicat de communes, Association à but précis, Contrat de collaboration, District
<b>Domaine d'activité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conseil</li> <li>- Sensibilisation</li> <li>- Motivation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion d'activités économiques et de projets d'investissement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coopération stratégique et politique au sein de la région, p. ex. pour des prescriptions contraignantes</li> </ul>
<b>Affiliation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ouverte aux communes et à d'autres acteurs de la région (p. ex. fournisseurs d'énergie, associations touristiques, particuliers, etc.)</li> <li>- Égalité de droits de principe entre tous les membres</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ouverte à une participation d'entreprises privées, de particuliers, etc.</li> <li>- SA : en principe, le nombre d'actions détenues détermine le droit de vote des actionnaires</li> <li>- Coopérative : égalité de droits de principe entre tous les membres</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- En général, seules les communes sont membres ; exceptionnellement le canton également</li> <li>- Égalité de droits de principe entre tous les membres</li> </ul>
<b>Financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cotisations des membres, cotisations annuelles forfaitaires et/ou par habitant des communes</li> <li>- Contributions de projet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Capital-actions/parts sociales de coopérative ou fonds de tiers</li> <li>- Les communes peuvent participer de différentes manières</li> <li>- Les coûts d'exploitation doivent être couverts par les recettes d'exploitation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cotisations forfaitaires annuelles et/ou cotisations par habitant des communes, financement réglé contractuellement</li> </ul>
<b>Participation de la population</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Membre de l'association</li> <li>- Engagement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Actionnaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Consultation politique</li> <li>- Engagement au sein de commissions</li> </ul>

# Financement

Le financement des projets est souvent plus simple que le travail même de l'organisme responsable. Pour la gestion de l'organisation, un financement de base est toutefois indispensable au bon fonctionnement de la collaboration intercommunale.

La structure organisationnelle de l'organisme responsable a une incidence directe sur le financement (cf. page 10, Vue d'ensemble des formes d'organisation). Bien que les communes soient les principaux acteurs, il peut être judicieux d'impliquer le canton, des fournisseurs d'énergie, des entreprises et l'association touristique.

Les Régions-Énergie peuvent financer les tâches de l'organisme responsable selon **différents modèles** :

- Financement de base par les communes, le canton et les membres de l'association (fournisseurs d'énergie, particuliers, etc.)
- Sponsoring par les entreprises, les fournisseurs d'énergie, etc.
- Contributions de projet des communes, du canton, de la Confédération (programme de soutien) et de fondations

Le **mode de financement** peut varier et inclut aussi d'autres prestations :

- Contribution par habitant : p. ex. CHF 5 par habitant
- Contribution fixe : p. ex. contribution forfaitaire de CHF 5'000 par sponsor
- Apports en nature / prestations propres : p. ex. prestations propres du personnel communal, travaux sponsorisés ou prestations en nature pour un projet

## Fondations

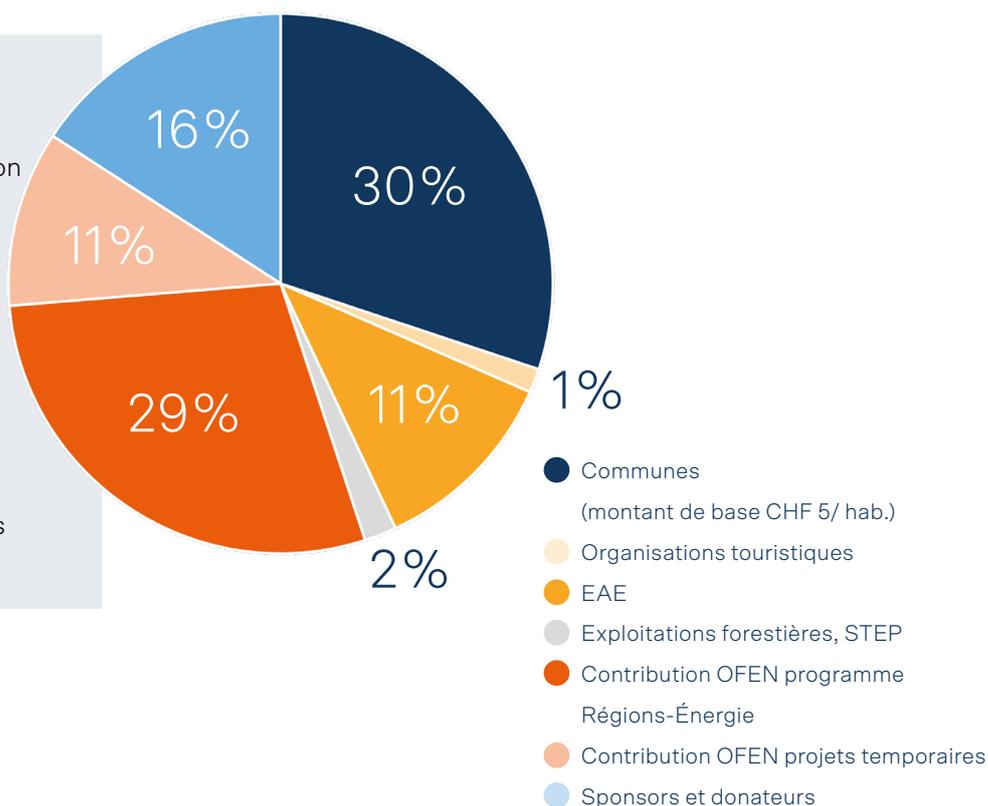
Diverses fondations d'encouragement proposent des financements pour les Régions-Énergie. Dans ce contexte, les Régions-Énergie devraient chercher à mettre en place des collaborations à long terme afin de pouvoir aussi étendre ponctuellement le soutien financier à certains projets. L'Université de Bâle dispose à cet égard d'un registre des fondations. Chaque fondation a un but et une charte qui lui sont propres. Cela vaut la peine de vérifier au préalable si le but et la charte de la fondation concordent avec les propres intérêts.

# Modèles de financement possibles

## energieregionGOMS

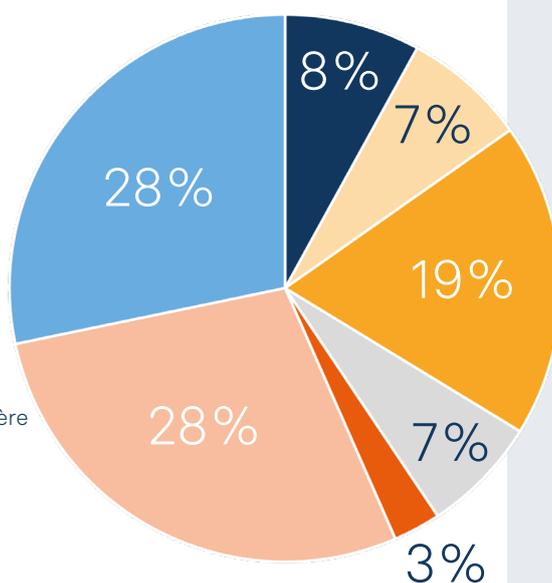
**Principales sources de revenus**

- Communes (contribution de base CHF 5/ hab.)
- Les EAE versent selon approvisionnement du réseau en kWh
- Contributions OFEN programme Région-Énergie et projets temporaires
- Contributions sponsors (y c. donateurs privés)



## Région-Énergie Innerschwyz

- Canton – Contribution financière
- Canton – Prestations propres
- District – Contribution financière
- District – Prestations propres
- Communes – Contribution financière
- Communes – Prestations propres
- EAE – Prestations propres

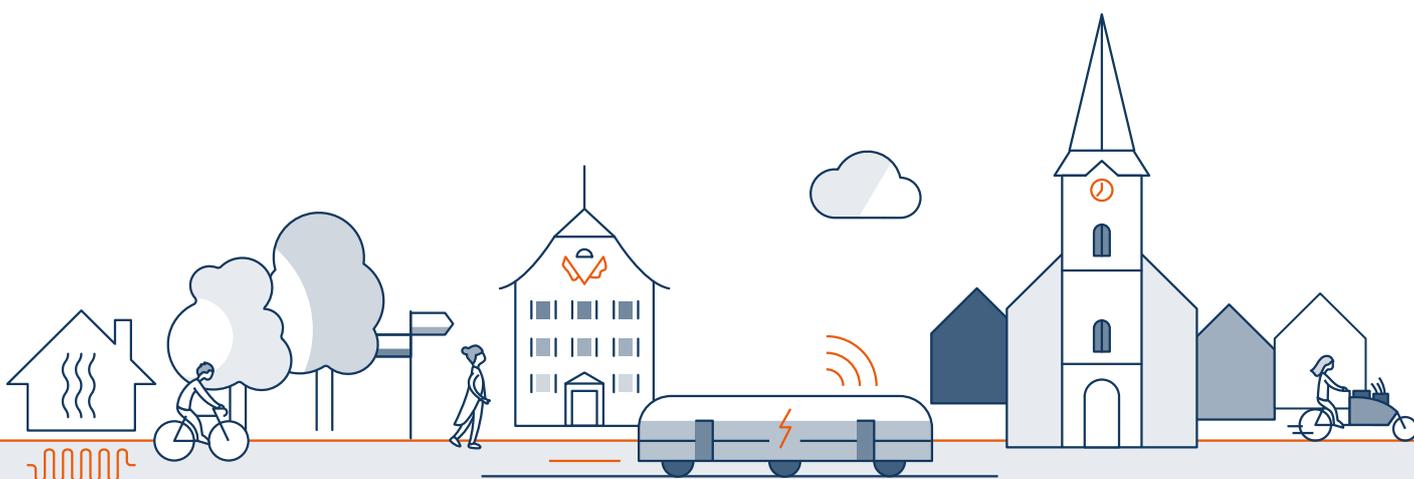


**Principales sources de revenus**

- Le canton, le district et les communes contribuent soit sous la forme de liquidités, soit sous la forme de prestations propres
- Les prestations propres représentent ainsi 70% du budget
- Les communes versent une contribution financière en fonction de leur taille

# Exemples de Régions-Énergie

L'organisation d'une Région-Énergie peut être très diverse, ce qui s'explique notamment par les différents contextes régionaux qui prévalent. Les cinq exemples suivants présentent différents modèles.



## Régions-Énergie

### Canton d'Obwald

L'union de toutes les Cités de l'énergie du canton d'Obwald souhaite mettre en œuvre la politique énergétique actuelle de façon efficace et durable.

### Energietal Toggenburg

L'objectif de cette Région-Énergie est de mettre en place un approvisionnement énergétique local, indépendant de toute importation d'énergie, et neutre en CO<sub>2</sub> d'ici à 2034.

### Biosphère UNESCO de l'Entlebuch

En 2022, la Biosphère a été la première Région-Énergie de Suisse à recevoir le « European Energy Award Gold ».

### Agglomération Delémont

L'agglomération se compose de différentes Cités de l'énergie et rassemble 40% de la population du canton du Jura.

### Bellinzone

Le Bellinzone est la plus grande Région-Énergie dans le canton du Tessin, coordonnée par la société d'approvisionnement énergétique locale.

## Exemples de Régions-Énergie

# Canton d'Obwald

Toutes les communes du canton d'Obwald, l'EWO (Elektrizitätswerk Obwalden) et le service énergie du canton ont désormais scellé leur coopération dans le domaine énergétique, avec comme slogan «Nachhaltig vorwärts» (Avancer dans la durabilité), en passant par une convention. Ensemble, ils travaillent à la mise en œuvre de la politique énergétique nationale.

### Structure organisationnelle

Après une phase de collaboration plutôt informelle de cinq ans au sein d'un groupe de travail, une convention règle la coopération depuis début 2015. Cette convention renforce la coopération et permet de mieux exploiter les synergies. Elle constitue la base et règle le financement d'une activité commune dans le domaine énergétique. La convention est conclue chaque fois pour une durée de quatre ans et a été reconduite pour une nouvelle période de quatre ans après 2018 et 2023. Depuis janvier 2023, un secrétariat renforce et optimise les activités des communes. En outre, le secrétariat doit aider à faire avancer les projets régionaux et le concept énergétique et climatique cantonal de manière efficace et coordonnée. En avril 2023, le « Verein Energieregion Obwalden » (association Région-Énergie d'Obwalden) a en outre été créé.

### Projets

Pour les années à venir, la Région-Énergie poursuit différents objectifs. D'une part, elle compte promouvoir la mobilité électrique. De l'autre, elle souhaite élargir le groupe des seniors de l'énergie. Les seniors de l'énergie ont principalement pour rôle de cerner le potentiel d'économie d'énergie dans les ménages privés et d'optimiser ainsi la consommation d'énergie. De plus, la Région-Énergie est active dans les domaines du « chauffage renouvelable » et de l'« énergie solaire en toiture ».



## Organes structure organisationnelle

Forme d'organisation	Comité de l'association	Groupe de travail	Secrétariat
<b>Fonction</b>	Organe de direction stratégique pour les activités énergétiques	Trait d'union entre les communes, l'EWO et le canton dans le domaine énergétique	Organe de coordination de toutes les activités
<b>Objectif</b>	Ancrage politique des activités	Soutien des communes (p. ex. organisation, coordination ou financement de projets)	Organisation et mise en œuvre de projets
<b>Composition</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1-2 représentant-e-s de l'exécutif municipal</li> <li>- 1 représentant-e du canton</li> <li>- 1 représentant-e de l'EWO</li> <li>- 1 membre du groupe de travail</li> <li>- Secrétariat (rôle consultatif)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 représentant-e de chaque commune : exécutif ou administration</li> <li>- 1 représentant-e du canton</li> <li>- 1 représentant-e de l'EWO</li> </ul>	Secrétariat
<b>Direction</b>	Président	Secrétariat	Secrétariat

### Financement

Toutes les parties prenantes contribuent financièrement à la réalisation des projets et à la couverture des coûts externes : les communes ont porté le montant de leur contribution à CHF 1.50 par habitant et par an. Tout en relevant leurs prestations propres, l'EWO et le canton d'Obwald ont également augmenté leur participation financière à CHF 22'500 chacun. La moitié au moins des contributions des communes doit être réinjectée dans le travail de projet des différentes communes.

## Exemples de Régions-Énergie

# Energietal Toggenburg

La vision de l'association de promotion Energietal Toggenburg est une production d'énergie durable et neutre en CO<sub>2</sub> ainsi qu'une utilisation efficace de l'énergie dans la région. Peu après sa constitution en 2009, Energietal Toggenburg a profité du programme de soutien de l'OFEN pour mettre en œuvre un grand nombre de projets. L'association rassemble des membres, des sponsors, des communes, le canton, la Confédération et différents partenaires.

### Structure organisationnelle

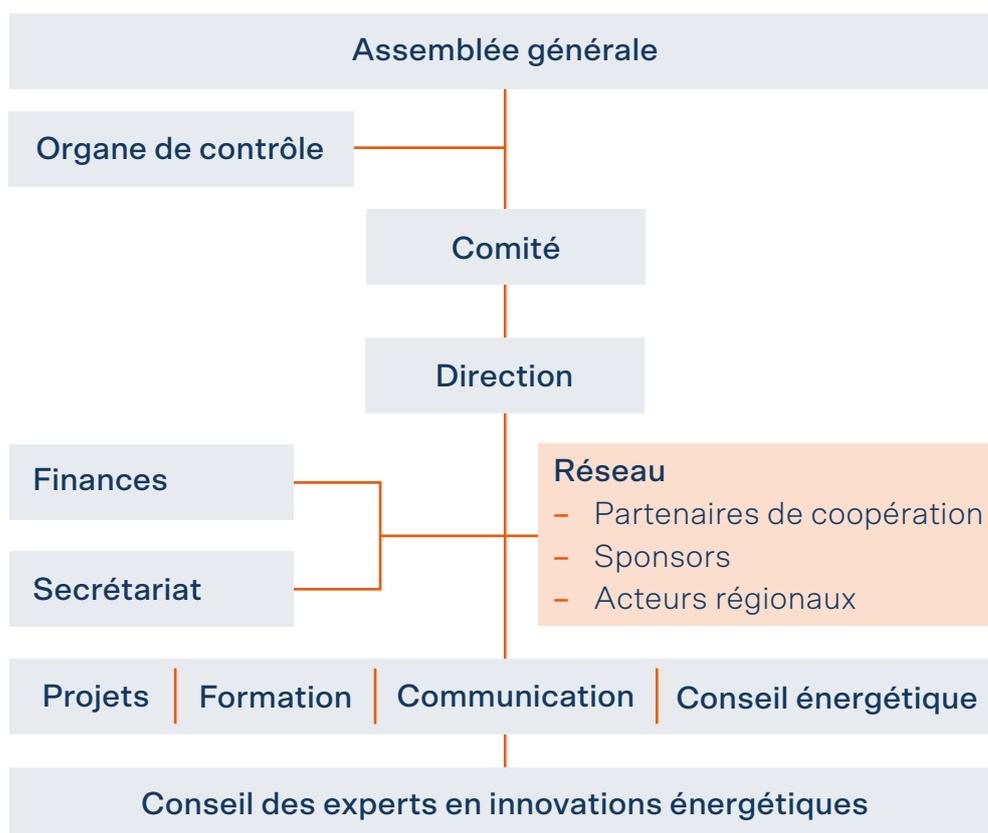
L'association Energietal Toggenburg est organisée sous la forme de divers organes opérationnels et stratégiques et elle est intégrée à un vaste réseau de partenaires. Les organes opérationnels sont la direction et le secrétariat, les organes stratégiques sont l'assemblée générale, le comité et le conseil des expertes et experts. L'association dispose d'environ 300% d'équivalents plein temps. Ses membres sont des personnes, des familles et des entreprises. Par ailleurs, l'association a différents sponsors et partenaires.

### Projets

Energietal Toggenburg remplit sa fonction de centre de compétences pour toute la région en offrant un conseil énergétique neutre. Energietal investit chaque année plus de 1000 heures dans le conseil énergétique sur diverses thématiques : l'assainissement de l'enveloppe des bâtiments, le remplacement des systèmes de chauffage, les programmes de subvention, l'énergie solaire et la production d'énergie renouvelable. Aujourd'hui, deux conseils incitatifs gratuits sur l'électricité en toiture et le chauffage renouvelable sont également proposés dans le cadre de cette prestation de services. Energietal Toggenburg est une antenne neutre qui attache une grande importance au fait d'aborder les questions des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique sur un plan purement factuel, et pas sous l'angle des partis politiques. En outre, Energietal Toggenburg met en œuvre des projets de mobilité durable tels que les bancs de covoiturage ou le projet «mini.Velostadt Lichtensteig» avec le concours d'autres acteurs. Enfin, l'association est également impliquée dans l'élaboration de la Smart Region Toggenburg.



## Organes structure organisationnelle



Source : Energietal Toggenburg

### Financement

Les communes versent une contribution de deux francs par habitant et par an à l'association. Cette contribution soutient le secrétariat et finance en particulier le premier conseil téléphonique sur toutes les questions énergétiques. De plus, chaque commune désigne une commission de l'énergie et une ambassadrice ou un ambassadeur de l'énergie, qui se réunissent quatre fois par an avec l'association de soutien, constituent le point de contact dans les communes et assurent un soutien bilatéral ainsi que des échanges spécialisés.

## Exemples de Régions-Énergie

# Biosphère UNESCO de l'Entlebuch

La Biosphère UNESCO de l'Entlebuch a été la première Région-Énergie en Suisse à recevoir le « European Energy Award Gold ». De manière très classique, la Région-Énergie est intégrée à une structure régionale existante. L'exemple présenté ici décrit la structure de la biosphère dans laquelle la Région-Énergie a trouvé sa place.

### Structure organisationnelle

L'association de communes « UNESCO Biosphère Entlebuch » (UBE) est l'organisme responsable de la réserve de biosphère de l'Entlebuch. Il rassemble sept communes. L'organisation de l'UBE est constituée d'une assemblée des délégués, d'un comité, d'un secrétariat assurant la gestion de la biosphère, de divers forums (tel le forum de l'énergie) ainsi que d'autres groupes de conseil. Toutes les communes sont représentées au sein de l'assemblée des délégués. La répartition des sièges se calcule selon le nombre d'habitants et la superficie des communes. Le comité est constitué d'un membre de chaque commune et d'un président, tous élus par l'assemblée des délégués.

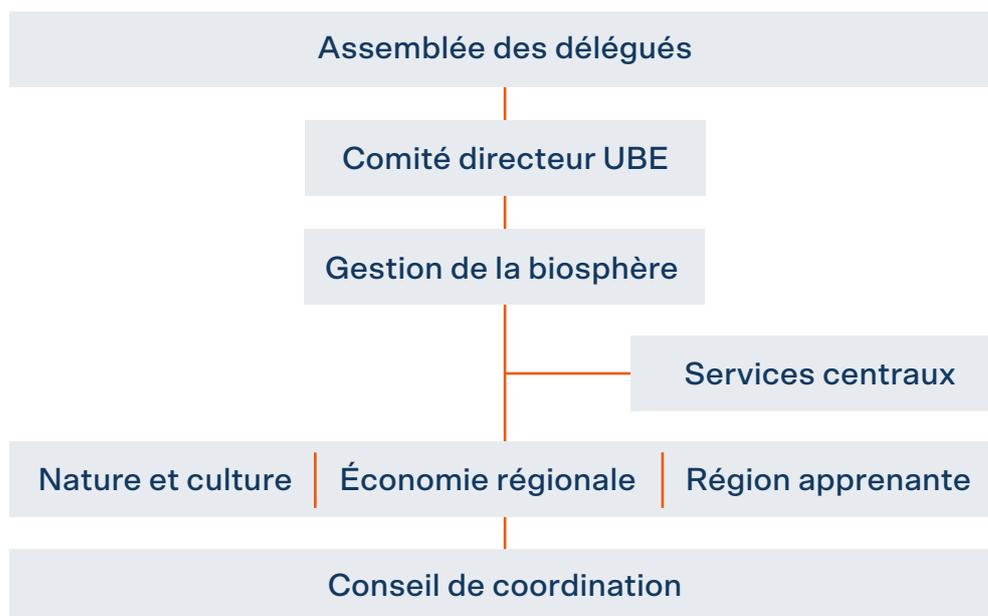
Le forum de l'énergie se compose également d'au moins un représentant de chaque commune. Il peut s'agir de membres de l'exécutif, mais aussi d'employés de l'administration ou encore de professionnels du secteur. La Région-Énergie est gérée en tant que partie intégrante de la biosphère par l'équipe de gestion de l'UBE.

### Projets

Il existe au sein de la biosphère un plan de développement régional qui englobe entre autres la thématique de l'énergie. Ce plan de développement est contraignant pour les communes. En 2022, la région a reçu le label « Cité de l'énergie GOLD ». Depuis de nombreuses années, la Biosphère UNESCO de l'Entlebuch s'engage activement dans la promotion de la mobilité douce et décarbonée. Dans le cadre d'un projet soutenu par SuisseEnergie pour les communes, elle étudie ainsi depuis 2022 la mise en place d'un système de prêt de vélos électriques avec un réseau régional de bornes de recharge.



## Organes structure organisationnelle



Source : UNESCO Biosphère Entlebuch

### Financement

Le financement de la biosphère de l'UNESCO et, par conséquent également, de la Région-Énergie repose sur les contributions annuelles par habitant des communes ainsi que sur des contributions de projet et des subventions de la Confédération et du canton de Lucerne.

## Exemples de Régions-Énergie

# Agglomération Delémont

La Région-Énergie rassemble huit Cités de l'énergie et une Cité de l'énergie GOLD. Depuis 2012, elle est organisée sous la forme d'une association intercommunale. Près de 40% de la population du canton du Jura réside dans le périmètre de l'Agglomération de Delémont (AggloD), qui représente plus ou moins 20% de la superficie totale du canton.

### Structure organisationnelle

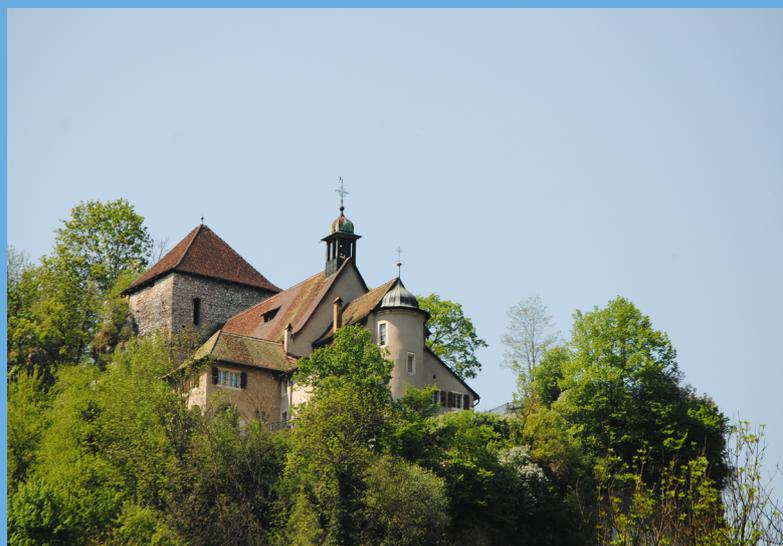
Le mode de fonctionnement de l'AggloD repose sur trois niveaux : le corps électoral est responsable des statuts et du financement et se compose des communes membres. Le niveau décisionnel et le niveau opérationnel viennent ensuite.

Au niveau opérationnel, le bureau technique est responsable de la préparation des dossiers des projets en cours. Selon le domaine d'activité, le bureau technique fait appel à l'expertise du Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics de la ville de Delémont (UETP) ainsi que des Services industriels de Delémont (SID). Les questions énergétiques sont traitées dans le cadre d'un mandat, qui est actuellement assumé par la société SACEN SA. La personne en charge de l'énergie conseille et accompagne les projets énergétiques, le processus « Cité de l'énergie » et la participation au programme Région-Énergie. Elle coordonne aussi les activités de communication dans ce domaine.

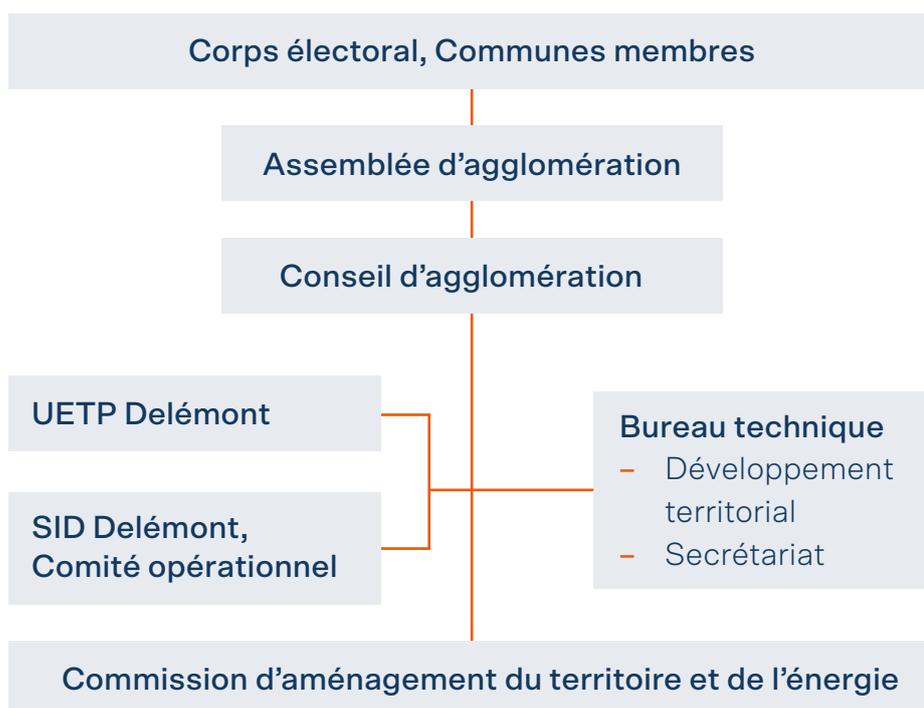
Par ailleurs, des commissions peuvent être créées pour des thèmes et des projets précis. Actuellement, il existe une « commission de l'aménagement et de l'énergie (COMA+E) », qui se compose de membres des exécutifs communaux. Cette commission supervise l'exécution de tâches et peut être consultée par le Conseil d'agglomération en fonction de l'avancement des projets.

### Projets

En collaboration avec le canton, les communes, les collectivités publiques et les associations, l'AggloD a pour mission de promouvoir et de coordonner des projets régionaux, alors que les communes assument le plus complètement possible la responsabilité de leur réalisation. Les projets portent sur le développement économique, social, touristique et culturel de l'agglomération. La thématique de l'énergie, qui fait partie intégrante de ces projets, est gérée par une commission régionale de l'aménagement et de l'énergie. Dans le cadre du programme de soutien 2022-2023, l'AggloD s'engage à promouvoir le vélo en tant que moyen de transport attractif et à élaborer un programme d'assainissement pour les bâtiments communaux.



## Organes structure organisationnelle



Source : Agglomération Delémont

### Financement

Le budget de l'AggloD repose sur les participations des communes membres, fixées en fonction du nombre d'habitants. Ce budget ne sert qu'à financer des projets communs approuvés par l'organe de décision compétent. Si des communes mettent en œuvre de façon autonome des mesures comme l'optimisation énergétique ou la construction d'une installation de production d'énergie, elles en assument la responsabilité et le financement.

## Exemples de Régions-Énergie

# Bellinzone

Les communes de la région de Bellinzone, avec une population de plus de 50 000 habitants, forment la Région-Énergie du Bellinzone. Coordonnée par l'Azienda Multiservizi Bellinzona (AMB), la région a été créée en 2011 et est aujourd'hui la plus grande du canton du Tessin.

### Structure organisationnelle

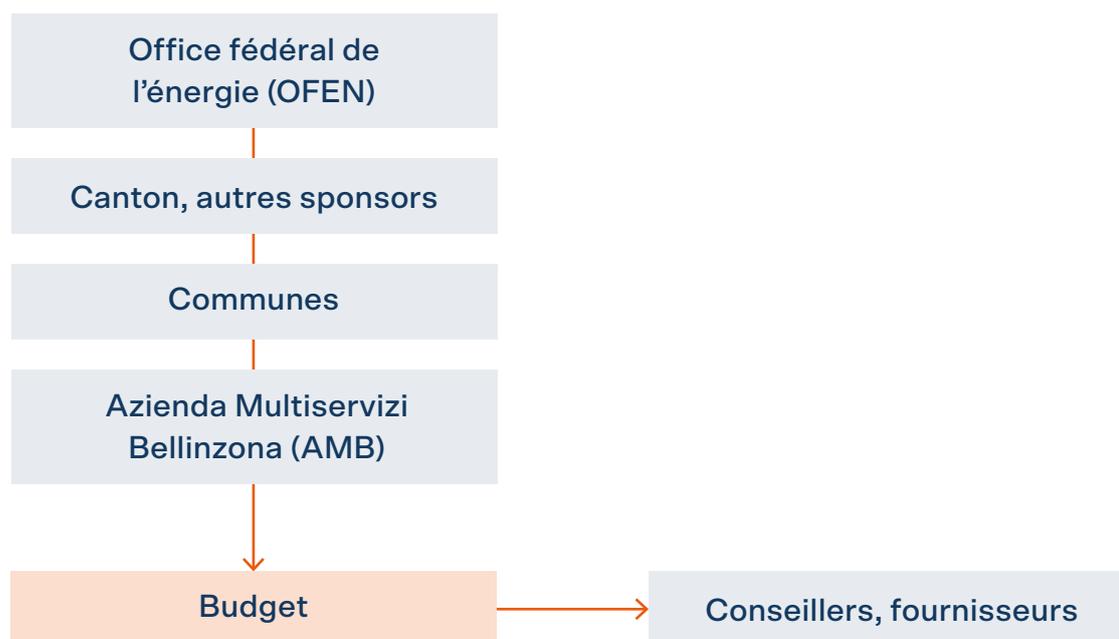
Dans l'acte de fondation, les communes affiliées se sont fixées comme objectif de promouvoir et de coordonner une politique énergétique unique au niveau communal et d'atteindre les objectifs à long terme d'une société à 2000 watts. Pour réaliser ces objectifs, la Région-Énergie a créé la « Commission d'énergie régionale » en tant qu'organe de décision. La mission de cette dernière est de définir les mesures de politique énergétique à mettre en œuvre à l'échelon intercommunal. Le service de conseil énergétique de l'AMB s'occupe de la conception des nouveaux projets ainsi que des tâches d'organisation et de secrétariat.

### Projets

Parmi les projets promus par la région sur son territoire, on peut citer la campagne de remplacement des systèmes de chauffage alimentés par les combustibles fossiles et par l'électricité directe, qui a été très bien accueillie par la population, ainsi que l'analyse des zones propices à la mise en place de réseaux de chauffage à distance. En ce qui concerne la production locale d'électricité à partir de sources renouvelables, une analyse a été faite sur les parcelles où il serait souhaitable et potentiellement intéressant d'initier de nouveaux projets liés à l'autoconsommation d'énergie. Le territoire a été analysé pour localiser les plus gros consommateurs d'électricité et évaluer leur degré d'autoproduction avec l'installation de panneaux photovoltaïques. Ainsi, les bâtiments industriels, les bâtiments publics et les grands ensembles résidentiels ont été identifiés.



## Organes structure organisationnelle



Source : Bellinzonese

### Financement

La commission possède un secrétariat organisationnel auprès du service de conseil énergétique Servizio di Consulenza Energetica (SCE) de l'AMB. Le SCE gère le budget de projet et peut mettre à disposition des fonds et/ou du personnel pour une prise en charge partielle des coûts ou des activités. Le budget de projet englobe des fonds des différentes communes membres, qui sont une fois encore fixés en fonction du nombre d'habitants. Si les communes mettent en œuvre leurs propres mesures, telles qu'une optimisation énergétique ou la construction d'une installation de production d'énergie, elles en assument responsabilité et le financement.

# FAQ

## 1. Notre commune aimerait mettre en place une collaboration intercommunale. Quelle est la première étape ?

En premier lieu, prenez contact avec des partenaires potentiels avec lesquels vous coopérez ou avez coopéré ou avec des communes voisines. Demandez-leur s'ils sont également intéressés par la création d'un organisme responsable et mettez ensuite sur les rails une éventuelle collaboration. Idéalement, vous devez tenir compte, au moment de la prise de contact et des premières investigations, tant du périmètre des coopérations existantes que des objectifs de l'avenir énergétique visés par les partenaires potentiels et vous baser sur ces éléments.

## 2. Qui contacter pour d'éventuelles questions concernant la marche à suivre ou la structure organisationnelle des organismes responsables ?

Pour toute question générale, vous pouvez vous adresser **aux personnes de contact de l'antenne Région-Énergie**. Les services cantonaux compétents pourront vous éclairer dans les questions à caractère juridique.

## 3. Quelles relations mettre en place entre les communes ?

Une fois la collaboration lancée, vous devez d'abord régler la participation des différentes communes. Idéalement, les communes impliquées formulent une vision et des objectifs communs et définissent dans un deuxième temps les structures contraignantes. Il est important que les communes s'engagent dès ce stade à collaborer. Avant le démarrage à proprement parler, il convient de définir par écrit et de façon contraignante les ressources techniques, temporelles et financières, la composition de l'organisme responsable ainsi que les personnes clés et leurs domaines de compétences, sans oublier le financement et les fonds de tiers.

## 4. Comment les communes peuvent-elles garantir le droit de regard en cas de collaboration ?

Le droit de regard de chaque commune constitue le fondement de la collaboration intercommunale. Idéalement, les communes impliquées consignent par écrit au préalable le droit de regard et les participations.

## 5. L'autonomie des communes est-elle restreinte par la collaboration intercommunale ?

L'autonomie des différentes communes reste entière grâce à la définition contraignante de la structure organisationnelle. Coopérer permet aux communes d'unir leurs forces pour défendre leurs intérêts communs et présenter un front commun vis-à-vis de l'extérieur, ce qui peut au contraire accroître leur autonomie.

## 6. Un soutien financier est-il prévu pour les projets intercommunaux ?

Dans la plupart des cas, les communes impliquées et les tiers garantissent le financement de base de la collaboration intercommunale. Il est préférable de calculer au préalable les besoins de financement des projets avec la plus grande précision possible. Vous trouverez de plus amples informations sur le chapitre [programme de soutien Région-Énergie](#).

## 7. Pouvons-nous décider de nous retirer de la collaboration intercommunale ?

La possibilité de retrait de la collaboration intercommunale doit toujours être garantie. Les communes doivent définir dès le début les conditions, les délais et les conséquences d'un retrait au début de la collaboration intercommunale.

## 8. Est-il judicieux d'impliquer des entreprises ?

Cela dépend de la thématique centrale de la collaboration intercommunale. Dans des domaines comme l'énergie, le transport ou le tourisme, une collaboration avec des entreprises peut se révéler opportune, car elle permet de générer une valeur ajoutée au niveau régional.

## 9. La population peut-elle être impliquée dans la collaboration intercommunale ?

La participation de la population est souhaitable. Elle accroît l'identification avec l'organisme responsable et peut avoir une influence positive sur la collaboration intercommunale. Les particuliers peuvent également devenir membres ou actionnaires d'associations, de communautés d'intérêts, de sociétés anonymes et de collectivités et s'engager dans ce cadre.

# Avantages d'une Région-Énergie

Pour les communes, les entreprises et même la population, il y a de nombreuses raisons de promouvoir la coopération intercommunale et de devenir une Région-Énergie.



## Agir à l'échelle régionale

Les frontières communales sont des limites politiques virtuelles. Même si les régions ne disposent pas de compétences propres au sein de la Confédération, il est primordial qu'une action soit menée à leur niveau. Les communes d'une région peuvent en effet profiter de synergies en collaborant entre elles plutôt qu'en opérant seule. Un échange de ressources entre communes d'une région est logique car il permet de réduire les transports et les délais (circuits courts) dans de nombreux champs d'action (voir ci-dessous).



## Réduire la consommation d'énergie

Une réduction de la consommation permet d'harmoniser au mieux l'offre et la demande d'énergie. Des stratégies de mobilité intelligentes pour la population, des incitations à la rénovation des bâtiments pour les particuliers ou la prise en compte des intérêts d'entreprises potentiellement grandes consommatrices d'énergie dans la politique énergétique locale ne sont que quelques exemples réussis des mesures permettant de réduire la consommation régionale.



## Augmenter le degré d'autosuffisance énergétique

Il est possible d'augmenter le degré d'autosuffisance énergétique suite à une analyse des besoins et de la production à l'échelle régionale (bilan énergétique). Cela peut se traduire par des échanges ponctuels entre surproduction dans un secteur et pénurie dans un autre.



## Renforcer l'économie régionale

Le développement de la Région-Énergie peut permettre aux entreprises et aux professionnels locaux d'acquérir un précieux savoir-faire dans les technologies et services énergétiques et de se positionner de façon optimale sur ce marché en développement constant. Des concepts novateurs conjugués à un développement habile du réseau dont dispose la région pourraient même permettre d'intégrer dans la Région-Énergie d'autres chaînes de valeur comme l'agriculture et le tourisme, pour ensuite les renforcer durablement.

# Programme de soutien Région-Énergie

Grâce au programme de soutien Région-Énergie, l'Office fédéral de l'énergie encourage les activités intercommunales réalisées dans le cadre du programme SuisseEnergie pour les communes dans le sens de la Stratégie énergétique 2050 et de l'Accord de Paris sur le climat. Le recours aux énergies renouvelables et les mesures d'efficacité énergétique sont planifiés et encouragés de manière ciblée à l'échelle régionale. Le programme est à la fois destiné aux espaces ruraux et urbains.

Le [programme de soutien Région-Énergie](#) est ouvert aux villes et communes réunies dans une association intercommunale existante ainsi qu'aux associations et organisations dans lesquelles les villes et communes sont directement impliquées (p. ex. parcs naturels, organismes de planification, associations communales à but déterminé). Dans le cadre de ce programme, les projets peuvent bénéficier d'un soutien financier compris entre CHF 15'000 et CHF 30'000 par an. De plus, les Régions-Énergie peuvent compter sur un soutien technique et profiter d'échanges au sein d'un réseau attractif.



---

Vous trouverez des informations détaillées sur les conditions de soumission, les critères d'évaluation et les formalités de soumission dans [l'aide-mémoire](#) ainsi que dans le [guide complémentaire](#). Vous trouverez de plus amples informations sur le programme de soutien Région-Énergie sur le site [www.local-energy.swiss](http://www.local-energy.swiss). Laissez-vous inspirer par les projets déjà mis en œuvre par d'autres Régions-Énergie dans notre [base de données des projets](#).

# Planification et mise en œuvre de projets

Les projets intercommunaux et communaux au sein de Régions-Énergie peuvent prendre des formes très diverses : cela va des actions de sensibilisation d'une journée à des projets de construction ou d'infrastructure en passant par des programmes de soutien financier pluriannuels. Indépendamment de leurs différences, tous ces projets ont des similitudes dont les communes doivent tenir compte.

La vue d'ensemble qui suit doit aider les Régions-Énergie à planifier et à réaliser leurs projets. En outre, les communes et régions intéressées peuvent se faire assister par des conseillères et conseillers Cité de l'énergie et Région-Énergie.

## Processus de projet

Les projets comportent différentes phases, de la planification stratégique au démantèlement en passant par la conception et la réalisation du projet. Les Régions-Énergie devraient prendre le temps de planifier les différentes phases du projet avant de passer à sa réalisation à proprement parler. Une **planification minutieuse du processus de projet** doit permettre aux Régions-Énergie d'éviter d'éventuels coûts supplémentaires.

Le schéma de la page 27 (inspiré de la norme SIA 112) peut être appliqué tant aux projets de construction qu'aux projets d'une autre nature, tels que des journées de l'énergie. Selon le projet, la charge de travail requise à chaque étape peut être nettement moindre ou entièrement disparaître du processus.

La première étape, en amont, porte sur la **recherche commune** d'idées par les acteurs de différentes communes. Cette phase liminaire d'un projet, qui va jusqu'à la définition d'objectifs communs et d'attentes conjointes par rapport à l'élaboration et aux résultats du projet, a souvent un caractère assez désordonné. Les acteurs devraient l'autoriser, car cette étape peut souvent être très créative et enrichissante.

Idéalement, le projet se termine par une **analyse des résultats et une réflexion** sur ces derniers. C'est la raison pour laquelle les communes doivent dès le départ assortir les objectifs d'indicateurs mesurables, tels que le nombre de visiteurs. L'analyse et les enseignements tirés du processus de projet ainsi que de la réalisation du projet peuvent être d'une aide précieuse dans d'autres projets de la Région-Énergie ou pour d'autres parties intéressées.



## Financement

Différents modes de financement se révèlent opportuns aux différentes phases du processus de projet (cf. graphique). Les montants propres aux différentes phases dépendent de la nature du projet. Jusqu'au stade de la réalisation à proprement parler, le projet requiert surtout des fonds propres ou des prestations internes des communes et des autres parties prenantes, ainsi que des contributions à fonds perdu. Durant la planification des projets, la Confédération apporte son soutien financier aux Régions-Énergie dans le cadre du programme dédié, jusqu'à concurrence de 40% des coûts. À partir de la phase de conception du projet, il peut également être fait appel à du capital-risque, et durant la phase de réalisation, à des fonds de tiers.

## Processus de projet

Tâche	Étape	Mode de financement
<b>Planification stratégique</b>	Formulation des besoins Stratégies pour des solutions	Moyens / prestations propres Contributions à fonds perdu
<b>Études</b>	Définition du projet Étude de faisabilité	
<b>Études du projet</b>	Avant-projet Projet (de construction) Procédure d'autorisation	Moyens / prestations propres Contributions à fonds perdu Capital-risque
<b>Appel d'offres</b>	Appel d'offres comparaison des offres attribution	
<b>Réalisation</b>	Planification Réalisation Mise en service	Moyens / prestations propres Contributions à fonds perdu Capital-risque
<b>Exploitation</b>	Exploitation Entretien Maintenance	Recettes d'exploitation Contributions à fonds perdu
<b>Déconstruction</b>		

### Mise en œuvre réussie

Une **collaboration/coopération organisée** et efficace des communes participantes ainsi que des autres acteurs impliqués est une condition sine qua non pour la réussite d'un projet. La coordination réciproque et le **soutien conceptuel** du projet jouent un rôle dans la réalisation des attentes. Les **esprits originaux** peuvent apporter une contribution très précieuse à un projet. Un projet ne peut réussir sans disposer d'un **budget** garanti. Dans ce contexte, il incombe aux communes de vérifier si elles peuvent obtenir des subventions. La collaboration entre communes et entreprises (**partenariat public-privé**) peut aussi contribuer au succès d'un projet.

### Gestion des risques

Les **risques** varient en fonction du projet. Dès la phase de planification, l'organisme responsable doit s'interroger sur les moyens de couvrir les risques le cas échéant. Les risques liés à la responsabilité civile en particulier sont souvent sous-estimés. Quand plusieurs personnes ou entreprises organisent ensemble un événement, elles agissent souvent, sur le plan juridique, en tant que société simple sans s'en rendre compte. Dans cette forme juridique, toutes les parties prenantes répondent solidairement et de manière illimitée des dommages et accidents. Il vaut mieux que les organisateurs vérifient au préalable si leur assurance responsabilité civile prévoit une couverture correspondante.

### Points clés

Des **structures claires** au sein de l'organisme responsable et dans les relations avec les acteurs impliqués permettent d'éviter des malentendus. À cette fin, les Régions-Énergie définissent clairement les responsabilités et les compétences, ainsi que les plans financiers et les calendriers.

Une **communication uniforme et ouverte** à l'égard du grand public et de la population de la commune accroît l'acceptation des projets ainsi que les chances de succès.

Des **erreurs** peuvent aussi être commises durant un projet. Les parties prenantes devraient les voir comme une opportunité.

Les **expériences et enseignements** tirés de projets analogues réalisés peuvent aider les parties prenantes à exploiter au mieux leur propre potentiel.

# Informations complémentaires

L'**antenne Région-Énergie** vous soutient dans la mise sur pied d'une Région-Énergie et répond à toutes vos questions. Les services cantonaux compétents fournissent aussi souvent des informations ou des outils concernant la collaboration intercommunale et mettent à disposition les documents juridiques requis.

## Espace de travail

Dans l'**espace de travail**, vous trouverez des outils et autres aides, des présentations d'événements passés ainsi que des informations sur les divers **modèles de financement**. En tant que Région-Énergie existante ou en devenir, vous y trouverez des réponses à des questions telles que :

- Comment dresser un bilan énergétique et climatique régional ?
- Comment intégrer la thématique de l'énergie à un stade précoce dans le développement du centre des localités ?
- Quelle est la différence entre une Région-Énergie et une Région Cité de l'énergie ?

## D'autres Régions-Énergie se présentent

Ces portraits de Régions-Énergie établies en Suisse romande, alémanique et italienne seront pour vous des sources d'inspiration supplémentaires :

### Qui participe déjà ?



## Contact

Antenne Région-Énergie  
c/o Swiss Climate  
Rue du Tunnel 20  
1227 Carouge (GE)

Téléphone + 41 (0)27 527 01 01  
[region-energie@local-energy.swiss](mailto:region-energie@local-energy.swiss)  
[www.local-energy.swiss/fr/programme/  
energie-region.ch](http://www.local-energy.swiss/fr/programme/energie-region.ch)

### Version 2019

Première édition rédigée par :  
e4plus AG  
Kirchrainweg 4a  
6010 Kriens

### Version 2023

Actualisée par :  
l'antenne Région-Énergie  
Novembre 2023